



Taussac
— la —
Willière

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absent excusé : BUTHION Patricia, POUJOL Jean-Jacques,
Madame Christiane CAUQUIL a été élu secrétaire

1 – Approbation du PV du Conseil Municipal du 27 Mai 2024

Le Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal n'appelant pas de remarque est adopté à l'unanimité.

2 - Délibération n°2024-025 Choix du maître d'ouvrage pour la construction d'une salle multi-activités

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse de maîtrise d'œuvre à la suite de la réunion de la commission « appel d'offres » qui s'est tenue le 12 juin dernier avec l'assistance à maîtrise d'œuvre d'Hérault Ingénierie. Lors de cette réunion, il a été examiné les offres des 5 candidats retenus lors d'une première sélection, proposition qui ont été notées en valeur technique (60%) et en analyse des prix (40%).

À l'issue de ces études et pondérations, c'est l'offre du Cabinet PEYTAVIN-CLAVEAU de LIMA qui présente la meilleure offre avec un total de 96/100.

L'offre globale de cet architecte s'élève à 10,45% du coût du projet, soit 82 638€HT sur les bases de l'étude d'Hérault Ingénierie.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités au cabinet d'architectes PEYTAVIN-CLAVEAU de LIMA à Montpellier et autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Le Maire regrette qu'aucun cabinet d'architecture local n'ait répondu à l'appel d'offre et précise que le projet n'aboutira que si le subventionnement maximum est obtenu..

3 – Proposition de nommer la salle polyvalente « salle François SCIUTO »

Le maire fait part au Conseil Municipal de propositions demandant de nommer la salle polyvalente « salle ou espace François SCIUTO ».

Le Conseil Municipal considérant que cet habitant du village a participé de manière active à l'animation de ce lieu par ses expositions de peinture et ses cours de gymnastique est favorable à cette initiative.

Le Maire indique qu'une manifestation sera organisée pour cet événement.

4 – Organisation des élections législatives des 30/06 et 07/07.

Le Maire demande aux conseillers de se positionner pour les permanences au bureau de vote afin d'établir le tableau pour les 2 tours de cette élection.

Il indique également que notre commune figure parmi les mauvais élèves en matière de ratio inscrits sur les listes électorales / nombre d'habitant avec un taux de 69% alors que la plupart des communes voisines similaires sont à plus de 80% voire 90%.

On peut en déduire qu'il y a beaucoup de mineurs sur la commune ; soit plus probable, que bon nombre d'habitants ne sont pas inscrits sur les listes électorales.

Il rappelle que le vote n'est pas obligatoire mais l'inscription sur une liste électorale est obligatoire.

5 – Questions diverses :

- Serge MAS, adjoint aux travaux, communique sur les travaux en cours :
Nettoyage des villages par l'ESAT de PLAISANCE et des chemins communaux par l'entreprise FUENTÈS.
L'appel d'offre pour la création de la station d'épuration de la Sesquière est paru ce jour.
- Samuel BOISSERON fait le point sur l'aménagement du terrain de boules à Maurian pour lequel la commune apportera son concours matériel.
- Il est signalé également des véhicules ou engins « ventouse » à La Billière, La Sesquière et Taussac. Contact pris avec la gendarmerie afin de trouver une solution pour leur évacuation.
- Le remplacement des lampes d'éclairage public est en cours dans 4 villages mais pas terminé.
- Le maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Régionale de Santé a classé les 4 sources de la commune en eau de très bonne qualité.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 19h45.

Le Maire
Bernard VINCHES

